

Extrait du Plateforme de ressources web de la MdSC

<http://mdscbenin.org/spip.php?article425>

# Chèques conseil en renforcement organisationnel

- Nos services aux OSC -

Date de mise en ligne : jeudi 17 juin 2010

## **Description :**

Le renforcement des OSC nécessite l'appui externe de leurs équipes par des consultants spécialisés pour la mise en place de nouveaux outils, procédures ou systèmes. La MdSC offre la possibilité aux OSC de disposer d'un consultant pendant quelques jours à travers des chèques conseil.

---

**Plateforme de ressources web de la MdSC**

---

## Justification des chèques conseil

La formation des OSC ne suffira pas à renforcer leur organisation. Il est souvent nécessaire dans des processus de changement complexes de recourir à une expertise externe pour appuyer la mise en place d'organisations, d'outils. Des chèques conseil permettent de mettre en place un service d'appui simple, efficace et surtout efficient.

## Objet et fonctionnement des chèques conseil

La MdSC mets en place un service de « chèque conseil » qui permet à une OSC d'obtenir le conseil d'un consultant pendant quelques jours.

Ces missions de conseil peuvent porter sur :

- " La révision du projet associatif de l'OSC
- " La définition et la planification de la stratégie de l'OSC
- " La réorganisation des rôles des organes, des fonctions des services et des cahiers des charges du personnel
- " La mise au point d'outils de gestion des activités : programmation, suivi et évaluation
- " L'implémentation de modes de management et de gestion des ressources humaines

Afin de permettre à un plus grand nombre de profiter de ce service, ces chèques conseils seraient de courtes durées, de 1 à 10 jours. Les procédures d'octroi de ces chèques seraient facilitées : dossier de demandes simplifiées, reporting de la mission simplifié, etc.

Les chèques conseils peuvent être conditionnés à l'octroi d'un financement par un bailleur spécifique.

Les OSC bénéficiaires des chèques conseils aura l'obligation de choisir le consultant parmi un pool de consultants que la MdSC aura préalablement accrédité.

Le dispositif « chèque conseil » est léger car il ne nécessite pas de la part de l'OSC une importante documentation pour justifier sa demande. Les dispositions d'octroi de ces chèques conseil seront définies ultérieurement.

**NB : La mise en place de ce service dépend de la décision de partenaires financiers que la MdSC mobilisera.**